

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 13 JANVIER 2022

Convocations adressées le : 07 janvier 2022  
Nombre de délégués titulaires présents : 8  
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 4  
Nombre de pouvoirs attribués : 0  
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 12  
Nombre de titulaires en exercice : 14

### **Titulaires présents en présentiel :**

Wilfried SCHWARTZ; Alain BENARD; Christian GATARD; Franck MAZET.

### **Délégués en visioconférence :**

Lionel AUDIGER; Christophe BOULANGER; Ludovic BOURDIN ;  
Corinne CHAILLEUX; Armelle GALLOT-LAVALLEE; Brigitte PINEAU;  
Laurent RAYMOND; Régis SALIC; Gérard SERRER.

### **Suppléants à voix délibérative :**

Lionel AUDIGER; Ludovic BOURDIN; Corinne CHAILLEUX; Régis SALIC.

### **Suppléants sans voix délibérative :**

Gérard SERRER.

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

*Néant.*

### **Absents excusés :**

Frédéric AUGIS; Emmanuel DENIS; Emmanuel FRANCOIS; Michel GILLOT;  
Patrick LEFRANCOIS; Sébastien MARAIS; Nathalie SAVATON.

### **Secrétaire de séance :**

Franck MAZET.

**C 22/01/05 – MOBILITES DOUCES - SERVICE DE LOCATION DE VELOS  
VELOCITI - TARIFS 2022 - ADAPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE  
LOCATION.**

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Créé en 2006, Velociti est le service de location longue durée de vélos et vélos à assistance électrique proposé par le Syndicat des Mobilités de Touraine.

Depuis le 2 mai 2019, l'Accueil Vélo et Rando gère la vente et le suivi des contrats Velociti.

Afin de permettre l'encaissement des prestations payantes, des dédommagements, du forfait réparation et des pénalités de retard, une régie de recettes rattachée au Syndicat des Mobilités de Touraine a été créée par arrêté le 8 mars 2019.

En conséquence, il convient de fixer les prix de vente des prestations Velociti à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et de modifier les Conditions Générales de Location définissant les conditions d'exploitation du service Velociti et les engagements contractuels du Syndicat des Mobilités et de l'utilisateur.

**Tarifs pour les prestations vendues par la régie 30002 « Velociti » au sein de l'équipement « Accueil Vélo et Rando »**

#### Tarif des locations TTC

- Location Velociti Mécanique (standard et pliant) 3 mois (abonné Fil Bleu) : 9 €
- Location Velociti Mécanique (standard et pliant) 5 mois (abonné Fil Bleu) : 15 €
- Location Velociti Mécanique (standard et pliant) 9 mois (abonné Fil Bleu) : 27 €
- Location Velociti Mécanique (standard et pliant) 3 mois (non abonné Fil Bleu) : 15 €
- Location Velociti Mécanique (standard et pliant) 5 mois (non abonné Fil Bleu) : 25 €
- Location Velociti Mécanique (standard et pliant) 9 mois (non abonné Fil Bleu) : 45 €
- Location Velociti à assistance électrique 3 mois : 126 €

### Tarif des pénalités TTC

- Indemnités de retard (1 à 29 jours) Location Velociti Mécanique (standard et pliant) : 10 €
- Indemnités de retard (30 à 44 jours) Location Velociti Mécanique (standard et pliant): 50 €
- Forfait réparation Location Velociti Mécanique (standard et pliant) : 100 €
- Indemnités de retard (1 à 15 jours) Location Velociti à assistance électrique : 10 € par jour de retard
- Forfait réparation Location Velociti à assistance électrique : 500 €

### Tarif du dépôt de garantie (dédommagement) TTC

- Vélo mécanique (standard et pliant) : 200 €
- Vélo à assistance électrique : 1000 €
- Batterie de vélo à assistance électrique : 300 €

**Conditions Générales de location du service Velociti** : pièce jointe

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical après en avoir délibéré ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine ;

**Vu** l'arrêté 2019/03 du 8 février 2019 portant création de la régie de recette Maison du vélo ;

- **ADOpte** les tarifs 2022 ci-dessus et les adaptations des Conditions Générales de Location du service de location de vélos Velociti en pièces jointes.

**Le Comité adopte à l'unanimité.**

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,  
La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,



Laurence MARIN